



Assemblée générale

Distr. générale
25 juin 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 67 d) de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet

Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

Note du Secrétaire général

1. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/33 J du 20 novembre 2000, intitulée « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 », dont les paragraphes 1 à 4 se lisent comme suit :

« L'Assemblée générale,

...

1. Demande de nouveau à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925, et réaffirme qu'il est vital de donner effet à ses dispositions;

2. Note avec satisfaction que deux États parties au Protocole de Genève de 1925 ont récemment retiré leurs réserves;

3. Engage les États qui maintiennent leurs réserves au Protocole de Genève de 1925 à les retirer;

4. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution. »

2. Depuis l'adoption de cette résolution, le dépositaire du Protocole de Genève de 1925 n'a reçu aucune nouvelle notification de retrait de leurs réserves par des États parties.

3. Si le Secrétaire général est avisé du retrait d'autres réserves au Protocole, les États Membres en seront dûment informés.

* A/57/50/Rev.1.

